

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES CRETES
PREARDENNAISES**

LUNDI 13 AVRIL 2015

Salle des fêtes de CHAUMONT-PORCIEN

Légalement convoqué le 31/03/2015 le **Conseil de Communauté** de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni dans la salle des fêtes de Chaumont-Porcien, sous la Présidence de Bernard BLAIMONT.

Etaient présents, absents, excusés :

CANTON DE NOVION PORCIEN :

B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), O. VILLET (CHESNOIS AUBONCOURT), L. VUIBERT (FAISSAULT), B. PORTIER (GRANDCHAMP), B. HUBERT (JUSTINE HERBIGNY), A. LAMORLETTE (LUCQUY), C. CARBONNEAUX (LUCQUY), S. DERVAUX (MESMONT), M. PAQUET (NEUVIZY), E. GEHIN (NOVION-PORCIEN), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN), R. BAUDON (PUISEUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MOCLIN), J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), J. MONTEIL (SERY), M. CHARROIS (SORCY BAUTHEMONT), J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), J. LOPEZ (WAGNON), J. MAUROY (WASIGNY), F. MOREAU (WIGNICOURT).

Absent(s) : L. MONCEAU (FAUX), O. LAMBERT (HAGNICOURT),

Excusé(s) : N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY pouvoir à J. MAUROY), C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL pouvoir à C. DELBEE),

CANTON DE TOURTERON :

Marcel LETISSIER (ECORDAL), J.M. THIRY (GUINCOURT), P. IWANCZUK (JONVAL), A.M. TUOT (LAMETZ), G. DESCAMPS (MARQUIGNY), M. LAMENIE (NEUVILLE DAY), C. BELLOY (SAINT LOUP TERRIER), B. DELETANG (SUZANNE), J.L. PILLIAIRE (TOURTERON),

Absent(s) :

Excusé(s) : C. PIERRARD (LA SABOTTERIE pouvoir à M. LAMENIE),

CANTON DE CHAUMONT-PORCIEN :

J. MALCORPS (CHAPPES), G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN), L. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN), A. MASSEAU (DOUMELY-BEGNY), B. LABART (FRAILLICOURT représentant C. VICET), G. DUANT (GIVRON), R. MALHERBE (LA ROMAGNE), J.P. DOUTE (REMAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), M. BERTAUX (ROCQUIGNY), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY), S. FLEURY (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY),

Absent(s) :

Excusé(s) : M. MANCEAUX (DRAIZE), G. PHILIPPE (MONTMEILLANT pouvoir à G. CAMUS), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS pouvoir à R. MALHERBE)

CANTON DE FLIZE-MEZIERES CENTRE OUEST :

P. MAUROY (BOULZICOURT), JP. VALET (BOULZICOURT), B. LE CORRE (BOULZICOURT), C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE), L. JEANNETTE (GUIGNICOURT SUR VENCE), D. THOMAS (MONDIGNY), J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), A. FINOT (SAINT MARCEAU représentant D. JEAN BAPTISTE), F. BAELDEN (SAINT PIERRE SUR VENCE), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), N. POIRET (WARNECOURT), J. PELTIER (YVERNAUMONT),

Absent(s) : H. GABET (EVIGNY),

Excusé(s) : J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL),

CANTON DE SIGNY L'ABBAYE :

B. BLAIMONT (GRUYERES), D. COLAS (LALOBBE), C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE), E. MACHAUX (MARANWEZ), F. RUFFIN (NEUFMAISON), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER),

Absent(s) : E. MOREAUX (CLAVY-WARBY), F. GARCIA (JANDUN), J. VINCENT (RAILLICOURT),

Excusé(s): M. BOUQUET (BARBAISE), C. DUQUENOIS (DOMMERY pouvoir à R. COURTOIS), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE pouvoir à C. BADOUX), E. FAILLE (SIGNY L'ABBAYE pouvoir à JP DOSIERE), R. HENRY (THIN LE MOUTIER)

CANTON D'OMONT :

P. NIHOTTE (BAALONS), F. INFANTINO (CHAGNY), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT), J.M. OUDART (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON), J.L. PETRE (SINGLY), J.P. TAYOT (VENDRESSE), T. MERCIER (VENDRESSE),

Absent(s) : P. REMY (LA HORGNE), S. GOGIN (POIX-TERRON),

Excusé(s) : V. BERTRAND (BOUVELLEMONT pouvoir à F. INFANTINO), J. P. DEYMAS (TOULIGNY),

CANTON D'ATTIGNY :

N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), JH. HABERT (CHARBOGNE représentant JC BUCHELER), G. MORLET (CHUFFILY ROCHE), X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE), G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), C. CARPENTIER (SAINTE VAUBOURG), G. D'ACHON (SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX représentant S. GALLOIS), M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES), P. DESTREZ (VAUX-CHAMPAGNE), M.F. KUBIAK (VONCQ),

Absent(s): C. PATE (ALLAND'HUY SAUSSEUIL), J-M PETITPIERE (SEMUY),

Excusé(s): N. SIMON (ATTIGNY), G. DECLoux (COULOMMES ET MARQUEGNY pouvoir à N. BOURGEOIS),

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX INVITES PRESENTS : Brigitte LOIZON et Patrick DEMORGNY

Soit : Conseillers en exercice 111

Conseillers présents 85

Conseilles représentés 10 soit 95 votants

Le quorum étant atteint, le Président B. Blaimont ouvre la séance à 20h23 après un accueil des Conseillers par Guy CAMUS, maire de Chaumont-Porcien et Vice-Président, qui remercie la Communauté de Communes pour ses réalisations : Pôle médical qui s'est bien développé et le béguinage (résidence séniors) en cours de finition (ouverture courant Juillet).

Dans son allocution d'ouverture le Président félicite les Conseillers Départementaux qui viennent d'être élus sur le territoire, salue la présence de Brigitte LOIZON, Noël BOURGEOIS et Patrick DEMORGNY, tout en excusant Elisabeth FAILLE et Hugues MAHIEU. Il souhaite la poursuite d'un bon partenariat avec le Conseil Départemental et ses élus de terrain qui seront toujours invités aux Assemblées, Commissions de secteur et Bureau.

Il déplore les nouveaux découpages cantonaux, aberrants pour notre secteur rural, bien trop éloignés des périmètres communautaires. Il rappelle que notre force depuis près de 20 ans a été de bâtir un esprit de famille avec tous les acteurs locaux et un cadre dynamique pour les projets.

La seule vraie politique est celle du développement de notre territoire.

Le secrétaire de séance élu à l'unanimité est Marcel LETISSIER, maire d'Ecordal.

Le compte-rendu du Conseil du 15 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITES 2014 ET DES RAPPORTS ANNUELS SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LE SPANC ET LA GESTION DES ORDURES MENAGERES :

Après une présentation sous forme de vidéo projection par domaine d'intervention (habitat – cadre de vie – patrimoine, développement économique, services à la population, jeunesse – animations – vie associative, rapport annuel SPANC, rapport annuel Ordures Ménagères, eau-rivières, Plan Climat Energie Territorial, Communication, Marchés Publics, état du Personnel, ...), ces bilans et rapports sont approuvés à l'unanimité et seront transmis aux 94 communes et mis en consultation sur le site internet communautaire.

2) ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 ET DES AFFECTATIONS DE RESULTATS :

Marc LAMENIE, 1^{er} Vice-Président chargé des Finances présente les Comptes Administratifs 2014 conforme aux comptes de gestion de la Trésorerie.

Deux demandes d'information sont posées :

→ Explication du déficit du budget de fonctionnement des Ordures Ménagères (d'un montant de 127 787 €) :

Ce déficit est lié à l'importance des dépenses 2013 reportées sur 2014 (soit 237 480 €) alors que le report des dépenses 2014 sur 2015 ont été de 140 150 € soit un écart de près de 100 000 €.

Par ailleurs l'augmentation de redevances en 2014 de 2% a été insuffisante pour faire face aux importantes augmentations des dépenses décidées au niveau national (hausse de la TVA de 5.5% à 10% soit + 82 % et hausse de la TGAP de 14 %) et au niveau départemental (hausse de 17 % du coût de traitement des emballages recyclés).

→ Explication de l'importance des inscriptions budgétaires (535 928€) au titre des frais d'étude dans le Budget Principal alors que les réalisations ont été de 53 897€.

Sous cette rubrique budgétaire sont inscrits les fonds en réserve (de l'ordre de 480 000 € en 2014). Les engagements réels des Frais d'études sont bien inférieurs 53 897 € TTC.

N'ayant pas d'autres questions, le Président quitte la salle et le 1^{er} Vice Président fait voter l'ensemble des Comptes Administratifs qui le sont à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL :		
Section de fonctionnement:		
	CA 2013	CA 2014
Dépenses	4 031 464,01 €	3 989 439,01 €
Recettes	4 537 552,83 €	4 675 823,05 €
Résultat de fonctionnement	506 088,82 €	686 384,04 €
Section investissement :		
	CA 2013	CA 2014
Dépenses	569 361,06 €	798 936,28 €
Recettes	808 614,68 €	802 651,20 €
Résultat d'investissement	239 253,62 €	3 714,92 €
	CA 2013	CA 2014
Résultat reporté	745 342,44 €	690 098,96 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE :		
Section de fonctionnement:		
	CA 2013	CA 2014
Dépenses	142 630,02 €	288 489,93 €
Recettes	827,66 €	584 408,10 €
Résultat de fonctionnement	-141 532,36 €	295 918,17 €
Section investissement :		
	CA 2013	CA 2014
Dépenses	0,00 €	386 061,94 €
Recettes	21 307,61 €	466 517,01 €
Résultat d'investissement	21 307,61 €	80 455,07 €
	CA 2013	CA 2014
Résultat reporté	-120 224,75 €	376 373,24 €
BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES :		
Section de fonctionnement:		
	CA 2013	CA 2014
Dépenses	1 931 980,01 €	2 320 113,61 €
Recettes	1 940 797,38 €	2 192 326,07 €
Résultat de fonctionnement	8 817,37 €	-127 787,54 €
Section investissement :		
	CA 2013	CA 2014
Dépenses	33 816,90 €	242 835,63 €
Recettes	20 008,57 €	232 895,86 €
Résultat d'investissement	-13 808,33 €	-9 939,77 €
	CA 2013	CA 2014
Résultat reporté	-4 990,96 €	-137 727,31 €
BUDGET ANNEXE LOGEMENTS :		
Section de fonctionnement:		
	CA 2013	CA 2014
Dépenses	189 329,65 €	155 211,05 €
Recettes	402 435,94 €	383 575,89 €
Résultat de fonctionnement	213 106,29 €	228 364,84 €
Section investissement :		
	CA 2013	CA 2014
Dépenses	447 173,42 €	697 513,40 €
Recettes	356 275,37 €	918 608,84 €
Résultat d'investissement	-90 898,05 €	221 095,44 €
	CA 2013	CA 2014
Résultat reporté	122 208,24 €	449 460,28 €

BUDGET ANNEXE POLES D'ENTREPRISES ET MULTI SERVICES :**Section de fonctionnement:**

	CA 2013	CA 2014
Dépenses	141 525,28 €	107 910,64 €
Recettes	424 032,78 €	501 171,23 €
Résultat de fonctionnement	282 507,50 €	393 260,59 €

Section investissement :

	CA 2013	CA 2014
Dépenses	680 458,80 €	454 219,57 €
Recettes	251 026,60 €	717 408,88 €
Résultat d'investissement	-429 432,20 €	263 189,31 €

	CA 2013	CA 2014
Résultat reporté	-146 924,70 €	656 449,90 €

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**Section de fonctionnement:**

	CA 2013	CA 2014
Dépenses	169 982,87 €	163 259,23 €
Recettes	166 975,06 €	163 928,41 €
Résultat de fonctionnement	-3 007,81 €	669,18 €

Section investissement :

	CA 2013	CA 2014
Dépenses	894 017,37 €	580 447,13 €
Recettes	821 018,49 €	591 094,92 €
Résultat d'investissement	-72 998,88 €	10 647,79 €

	CA 2013	CA 2014
Résultat reporté	-76 006,69 €	11 316,97 €

BUDGET ANNEXE PÔLES TOURISTIQUES :**Section de fonctionnement:**

	CA 2013	CA 2014
Dépenses	227 111,83 €	298 378,09 €
Recettes	385 216,66 €	443 297,53 €
Résultat de fonctionnement	158 104,83 €	144 919,44 €

Section investissement :

	CA 2013	CA 2014
Dépenses	205 010,69 €	164 492,34 €
Recettes	528 467,51 €	216 677,03 €
Résultat d'investissement	323 456,82 €	52 184,69 €

	CA 2013	CA 2014
Résultat reporté	481 561,65 €	197 104,13 €

Ensuite le 1^{er} Vice-Président présente et fait voter **les affectations de résultats** qui sont également votés à l'unanimité :

Affectation de résultat du Budget Principal		
Déficit d'investissement D001		150 113,44 €
Total affecté au R 1068		298 806,52 €
Excédent de fonctionnement R002		645 655,09 €
Affectation de résultat-Budget annexe "ordures ménagères"		
Excédent d'investissement R001		150 810,83 €
Déficit reporté de fonctionnement D 002		-39 322,83 €
Affectation de résultat-Budget annexe "logements"		
Déficit d'investissement D001		94 955,05 €
Total affecté au R 1068		87 788,35 €
Excédent de fonctionnement R002		541 789,13 €
Affectation de résultat-Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif		
Déficit d'investissement D001		188 577,87 €
Excédent de fonctionnement R 002		324,79 €

Affectation de résultat-Budget annexe Zones d'Activités		
--	--	--

Déficit d'investissement D001		28 012,57 €
Total affecté au R 1068	0,00 €	
Excédent de fonctionnement R002		154 385,81 €

Affectation de résultat-Budget annexe Pôles d'entreprises et Multi Services		
--	--	--

Déficit d'investissement D001		412 497,38 €
Total affecté au R 1068		220 602,38 €
Excédent de fonctionnement R002		172 658,21 €

Affectation de résultat-Budget annexe Pôles Touristiques		
---	--	--

Déficit d'investissement D001		178 668,56 €
Total affecté au R 1068		112 730,56 €
Excédent de fonctionnement reporté R002		32 188,88 €

3) VOTE DES BUDGETS 2015 ET DES PROGRAMMES D'OPERATIONS

Le Président rappelle le programme d'une cinquantaine d'opérations inscrites aux Budgets 2015 et présentées en détail lors des Commissions Cantonales. L'année 2015 sera une année record d'investissement de l'ordre de 5.5 millions d'€uros pour notre intercommunalité.

3.1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Président propose de faire l'effort de ne pas augmenter les taux d'imposition, malgré la baisse de la DGF de 81 000 € et compte tenu :

- de la situation de nos finances (charges de fonctionnement réduites, niveau d'endettement faible).
- de la situation économique et sociale de notre territoire.
- du partenariat avec les communes sur le partage des ressources fiscales des entreprises et des parcs éoliens.

Le maintien des taux est voté à l'unanimité :

Taxe d'habitation 6.27% (891 155 €), taxe foncière bâti 3.56% (433 857€), taxe foncière Non Bâti 5.86% (218 109€), Contribution Foncière des Entreprises taux unique de 18.74% (811 934€).

3.2 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES SIX BUDGETS ANNEXES

Monsieur Marc LAMENIE présente les budgets prévisionnels qui sont votés de la façon suivante :

- Budget Principal :

Section de fonctionnement : 6 026 821.09 €

Section d'investissement : 4 500 232.76 €

→ Adopté à l'unanimité.

- Budget Annexe Ordures Ménagères :

Section de fonctionnement 2 377 810 €

Section d'investissement 1 610 216.74 €

→ Adopté à la majorité (1 voix contre).

- Budget Annexe logements :

Section de fonctionnement : 496 837.83 €

Section d'investissement : 629 947.86 €

→ Adopté à la majorité (1 voix contre – 2 abstentions)

- Budget Annexe SPANC :

Section d'exploitation : 167 257,79 €

Section d'investissement : 2 250 787.28 €

→ Adopté à l'unanimité.

- Budget Annexe Zone d'Activités :

Section de fonctionnement : 2 559 912.56 €

Section d'investissement : 2 210 468.42 €

→ Adopté à l'unanimité.

- Budget Annexe Pôle d'entreprises et multiservices :

Section de fonctionnement : 408 457.12 €

Section d'investissement : 679 649.20 €

→ Adopté à l'unanimité.

- Budget Annexe Pôle Touristique :

Section de fonctionnement : 811 231.80 €

Section d'investissement : 1 435 765.95 €

→ Adopté à la majorité (5 abstentions).

4) MISE EN PLACE D'UNE DOTATION POUR ACTIONS PARTAGEES ET FONDS DE CONCOURS AVEC LES COMMUNES (Avis de principe)

Considérant que depuis l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique dès l'année 2013, les produits de la fiscalité des entreprises et leur compensation éventuelle ont évolué avec l'augmentation des bases d'imposition et la fin de la période d'exonération de 5 ans au titre du dispositif BER de certaines entreprises

(notamment la Tuilerie Monnier). Par ailleurs avec la crise économique actuelle dans certaines communes on constate une baisse des produits fiscaux des entreprises.

Considérant qu'à partir de 2016 plusieurs parcs éoliens vont générer de la fiscalité IFER à répartir entre les communes concernées, les autres communes et la Communauté de Communes.

Le Conseil décide à la majorité (2 voix contre) de mettre en place un pacte financier et fiscal entre les communes et la Communauté de Communes sur la base de ces ressources fiscales supplémentaires avec les principes suivants (dans un premier temps sans nouveau transfert à la Communauté de Communes de compétences réellement exercées par les communes) :

- Maintien des attributions de compensation établies en 2013 aux communes (montant 945 168€/an)
- Poursuite du reversement aux communes par la Communauté de Communes de l'ex contingent d'aide sociale (montant 661 051 €/an).
- Mise en place d'un programme d'actions partagées avec les communes comprenant :
 - Participation Agence Economique des Ardennes
 - Dotation pour aides aux entreprises
 - Dépenses de logiciel et de personnel pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes déductions faite de la participation des communes concernées (1€/habitant/an)
 - Participation pour le programme de déploiement du Très Haut Débit
 - Participation aux investissements de l'espace baignade du Camping de Signy l'Abbaye.

Les dépenses réelles engagées de ces actions partagées seront déduites des ressources supplémentaires de fiscalité des entreprises. Le solde sera alors réparti pour moitié entre les communes pour dotation de fonds de concours, et la Communauté de Communes.

- Mise en place d'une dotation pour fonds de concours aux communes comprenant :
 - La part attribuée directement à chaque commune au titre des éoliennes implantées sur son territoire, part de 14% du montant de l'IFER reçu au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique pour ces éoliennes.
 - La part restante aux autres communes répartie par le Conseil sur proposition des commissions de secteur.

Ces modalités de mise en place de cette dotation pour fonds de concours aux communes avec notamment la part de 14 % du montant de l'IFER aux communes d'implantation des éoliennes sont engagées pour la durée du mandat actuel (jusqu'en 2020).

Le règlement d'attribution pour ces fonds de concours sera voté lors du prochain Conseil.

Au Budget Primitif 2015, la dotation pour fonds de concours aux communes sera de 110 000 € (sur la base des comptes définitifs de l'année 2014) avec la répartition par secteur (sur la base des anciens cantons) selon une quote part de deux tiers selon la population et un tiers selon le nombre de commune du secteur soit la répartition suivante :

Secteur d'Attigny : 15 619 €

Secteur de Chaumont Porcien : 14 144 €

Secteur de Flize (Boulzicourt) : 15 310 €

Secteur de Novion Porcien : 24 880 €

Secteur d'Omoutiers : 13 342 €

Secteur de Signy l'Abbaye : 18 412 €

5) MISE EN PLACE D'UN FONDS D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTIONS

Le Président présente les propositions de la Commission de développement économique en la matière.

Le Conseil vote à l'unanimité ce fonds (50 000€ en 2015) et son règlement d'attribution (en règle générale aide de 20% plafonnée à 5000€ par entreprise et par an pour des investissements de locaux et de matériels professionnels avec exclusion des achats en crédit-bail ou leasing, et de véhicules standards ...)

Un comité d'examen est chargé d'étudier les dossiers et proposer le niveau des aides, les membres suivants sont élus :

Titulaires : B. Blaimont, M. Bouquet, M. Letissier, J. Lopez, T. Mercier

Suppléants : C. Belloy, M. Jeannelle, B. Le Corre, A. Maillard, JP Terrisse.

6) MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN MUTUALISE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

D. Thomas, Vice-Président présente cette proposition élaborée en concertation avec les 14 communes concernées par l'arrêt de la mise en disposition gratuite de l'Etat au 1^{er} Juillet prochain.

Le Conseil décide à l'unanimité de mettre en place à compter du 1^{er} juillet 2015 au sein de nos services, un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes qui le demandent et qui sont concernées par l'arrêt de l'instruction des actes administratifs par les services de la DDT (communes disposant de documents d'urbanisme).

Ce service commun mutualisé aura les champs d'applications suivants :

- L'instruction des certificats d'urbanisme relevant de l'article L 410-1b du code de l'urbanisme (les certificats d'urbanisme de simple information CU-1a resteront du ressort des communes)
- L'instruction des déclarations préalables (travaux, lotissements)
- L'instruction des permis de construire
- L'instruction des permis de démolir
- L'instruction des permis d'aménager.

Ces instructions comprennent l'examen de la recevabilité avec les consultations, la rédaction de la proposition de décision, la conformité des travaux (uniquement pour les contrôles obligatoires) et le recollement.

Il n'y a pas de transfert de compétence en matière d'urbanisme pour notre Communauté de Communes, le maire reste signataire des autorisations et compétent en matière de recours et contentieux.

Le secrétariat de mairie continue la réception des dossiers de demande des pétitionnaires.

Ce service commun mutualisé sera doté de deux techniciens à temps partiel (au maximum 17.5/35^e chacun). Le chargé de mission Habitat Cadre de Vie de par ses compétences en urbanisme sera référent de ces deux agents.

L'équipement sera constitué d'un bureau et d'un espace archivage, ainsi qu'un logiciel d'instruction.

Le coût annuel de fonctionnement peut-être estimé entre 40 000€ et 45 000€.

Il est proposé de ne pas répercuter intégralement ces charges aux communes concernées par principe de solidarité communautaire car après 2017 environ les deux tiers de la population seront concernés par ce service.

La participation demandée aux communes qui adhéreront à ce service commun sera de 1€ par habitant et par an (0.50€/ habitant pour l'année 2015 car six mois d'activité).

Une convention définissant les modalités d'instruction, les obligations des deux parties, les responsabilités et la participation financière sera engagée avec chaque commune qui y aura adhéré par délibération pour une durée de 6 ans renouvelable.

Le Conseil autorise le Président à engager ces conventions.

7) SPANC (Présentation Guy CAMUS)

7.1 MISE A DISPOSITION DES DEUX TECHNICIENS POUR INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Considérant que le programme d'activités du SPANC est en réduction pour la période 2015-2020 avec la baisse des permis de construire et déclaration de travaux, des programmes de réhabilitation des installations et la périodicité de 8 ans pour les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien.

Considérant que pour le service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme il convient de disposer d'environ un équivalent temps plein de technicien.

Le Conseil décide à l'unanimité la mise à disposition à temps partiel des deux techniciens du SPANC pour ce service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition sur la base d'un mi-temps de chaque technicien (17.5/35^{ème}) au maximum à partir du 1/07/2015 avec une période préparatoire pour formation et intégration à la mission d'instruction de l'ordre 7/35^{ème} du 1/04/2015 au 31/06/2015
- Obligation d'un service actif entre les deux techniciens en période de congés et d'arrêt de travail éventuel afin de respecter les délais d'instruction
- Mise en place d'une convention entre le SPANC et la Communauté de Communes pour notamment les modalités de fonctionnement et de facturation en fin d'année selon les temps d'instruction réalisés (décompte mensuel par agent) au Budget principal
- Maintien des contrats de travail des deux techniciens en CDI de droit privé, avec avenants précisant les missions et temps de travail d'instruction.

Le Président est autorisé à signer la convention avec le SPANC.

7.2 DEMANDE DE RETRAIT DE NEUF COMMUNES DU SANC DU SYNDICAT DU SUD EST :

A la demande du Président, le Directeur François SQUEVIN explique que selon les obligations du principe de représentation substitution s'appliquant aux 20 communes adhérentes au SPANC du Syndicat du Sud Est, le Conseil de Communauté ne peut demander le retrait d'une partie des communes (les 9 qui l'ont demandé). Ce retrait doit concerner la totalité des 20 communes sinon aucun retrait n'est possible.

Les maires concernés expriment leur incompréhension quant à ces obligations que ne respectent pas le principe des libertés locales.

Compte-tenu que la majorité des 20 communes concernées ne souhaitent pas leur retrait du SAPNC du SSE, il est proposé de ne pas engager la procédure de retrait.

Le Conseil à la majorité (23 voix contre, 1 abstention) prend acte de ces obligations et décide de retirer sa délibération du 15 Décembre dernier de demande de retrait de Charbogne.

8) ADAPTATION DU REGELEENT INTERIEUR POUR LES MARCHES PUBLICS (présentation D. THOMAS, Président délégué de la Commission d'Appel d'Offres).

Le Conseil décide à l'unanimité d'adapter le règlement existant en déléguant au Président toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés et accords cadre d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que les avenants inférieurs à 5%.

Une Commission consultative d'attribution est créée pour analyser les offres et proposer les mieux disantes pour les marchés supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs aux seuils des marchés formalisés.

Cette Commission consultative comprend les mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres.

9) ADAPTATIONS DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Conformément à la délibération précédente qui donne délégation au Président pour l'engagement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT, le Conseil valide à l'unanimité ces mêmes dispositions dans les délégations du Président.

10) PROGRAMMES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (Présentation D. THOMAS)

10.1 RETRAIT DE 3 OPERATIONS DU PROGRAMME DE LOGEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

A la demande des communes concernées, le Conseil décide à l'unanimité les retraits suivants :

- Au 31/08/2015 : opération du logement (T3) dans le bâtiment mairie de Montigny sur Vence.
- Au 31/11/2015 : opération du logement (T3) dans le bâtiment mairie de Givry sur Aisne.
- Au 31/12/2015 : opération du logement (T3) dans le bâtiment mairie de Givron.

Ces logements sont repris en gestion par les communes.

10.2 RETRAIT ET INTEGRATION D'OPERATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE VILLAGE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En accord avec les communes concernées, le Conseil décide à l'unanimité :

- Le retrait des 8 opérations du programme abris bus 2014 maintenant soldées.
- L'intégration des six opérations pour le programme abris bus 2015 (2 à Chuffilly Roche, 1 à Faux, 1 à Mondigny, Rilly sur Aisne, Viel St Remy (hameau de Beaufuy).
- Le retrait de l'opération d'aménagement du cœur du village de Gruyères maintenant soldée.

10.3 GESTION LOCATIVE DES LOGEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil décide à l'unanimité de valider les demandes des communes pour la poursuite de la gestion locative des 4 logements suivants :

- Logement T3 dans bâtiment mairie à Sainte Vaubourg
- Logement T4 dans bâtiment mairie à Chuffilly Roche
- Logement T4 dans bâtiment mairie à Montmeillant
- Logement T3 dans bâtiment mairie à Herbigny.

Les modalités de gestion et les reversements de la quote part des loyers seront engagés selon délibération du 13 octobre 2014.

En accord avec la commune, le Conseil décide à l'unanimité de valider le prolongement de la gestion locative sans reversement de la quote part des loyers jusqu'au 31/12/2018 du logement de la mairie de Mesmont suite aux travaux d'économie d'énergie réalisés en 2011 et 2012.

10.4 PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME 2015 D'ABRIBUS

En accord avec les communes concernées, le Conseil décide à l'unanimité que cette participation aux travaux d'aménagement des abribus soit fixée à 40% du montant HT des travaux sous forme de fonds de concours.

11) ENGAGEMENT DU PROGRAMME TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) : Présentation JM OUDART

Ce programme d'opérations et de financement est présenté sur la base de la dotation allouée de 500 000 € par le Ministère et des modalités d'engagement en cours de négociation.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser l'engagement de la convention déléguant au Président sa mise au point définitive avec le Ministère. Le programme comprend :

- Le Programme d'économie d'énergie des communes et EPCI : éclairage public, rénovation thermique bâtiments publics.
- Programme énergies renouvelables sur opérations à engager par la Communauté de Communes :
 - Chaufferie bois espace baignade camping de la Vénerie.
 - Eau chaude sanitaire photovoltaïque et récupérateur d'eau au béguinage d'Attigny.
 - Ombrières photovoltaïques et borne de recharge électrique sur aire de covoiturage de Poix Terron.
 - Etude potentiel et faisabilité projets centrales micro hydrauliques sur rivière de la Vaux.
- Programme énergie et développement durable avec partenariat local :
 - Etude et faisabilité centrales photovoltaïques villageoises avec Enercoop Ardennes.
 - Etude et faisabilité projet pépinière agricole avec serre maraîchage sur Attigny.
 - Outils transformation du chanvre avec SAS éco chanvre.
 - Programme agricole de développement des systèmes économe en intrants avec Chambre d'Agriculture.
- Programme sensibilisations et promotion démarches économies d'énergie, plan climat énergie, TEPCV.

12) GESTION DES ORDURES MENAGERES (Présentation Guy CAMUS)

12.1 ACCES AUX DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS : ACTUALISATION DES TARIFS ET REVISION DES DEGREVEMENTS

Le Vice-Président explique que les tarifs d'accès établis en 2003 n'ont jamais été revalorisés depuis plus de 10 ans alors que les coûts de traitement de ces déchets ont augmenté de plus de 70% sur cette période. Afin de ne pas développer davantage les déficits du Budget Ordures Ménagères, il propose de revaloriser de l'ordre de 50% les tarifs d'accès et d'actualiser au prix de revient les tarifs pour le traitement des produits dangereux des professionnels. Enfin, il ne sera plus attribué de dégrèvement sur la redevance de ces entreprises sauf pour celles qui s'engagent

à apporter en déchèterie leur carton afin de les valoriser. Plusieurs élus s'inquiètent de ces hausses et craignent en conséquence le développement des dépôts sauvages.

Guy CAMUS précise que ces déchets concernent essentiellement les artisans du bâtiment qui facturent à leur client ces coûts prévus dans les devis. Ces hausses de l'ordre de 5 euros par passage en déchèterie ne représentent rarement plus de 60 € supplémentaires par an pour les entreprises.

Le Conseil vote à la majorité (5 voix contre, 3 abstentions) :

- L'actualisation des tarifs pour dépôts payants en déchèterie des professionnels :

Capacité véhicule ou remorque :

- Si inférieur à 500 kg 14€/passage (+5€)
- Si de 500 kg à 1 tonne 20€/passage (+ 7€)
- Si de 1 à 3.5 tonnes 30 €/passage (+ 10 €).
- L'adaptation des tarifs pour dépôts payants des déchets dangereux des professionnels en déchèterie (selon prix de revient)
 - Tarif à 0.5€ le kg pour les huiles de fritures (-50%), les solvants liquides (-50%), les filtres à huiles (-75%), les liquides automobiles (-50%).
 - Tarif à 1 € le kg pour produits pâteux (dont peintures) (+20%) et emballages souillés (-40%).
 - Tarif à 2€ le kg pour acides bases (+190 %), pour produits phyto et jardinage (+60%), aérosols (+60%) et produits comburants (+50%).
 - Tarif à 5.14 € le kg pour les produits dangereux (non définis).
 - Tarif à 6€ le kg pour produits de laboratoire.

12.2 CONFIRMATION TARIF DE VENTE DES COMPOSTEURS

Le Conseil vote à l'unanimité le maintien des tarifs pour les stocks restants (15€ pour composteurs de 300l, 20 € pour ceux de 600 l, 30 € pour les lombrics composteurs).

12.3 REFACTURATION DES BACS DE TRI DETERIORES PAR LEUR USAGER :

Le Conseil vote à l'unanimité la facturation au prix d'achat arrondi à 32 € pour les 240 l, 47 € pour les 260 l et 144 € pour les 660 l.

13) PRIX DE VENTE DES TERRAINS A CONSTRUIRE SUR LE PÔLE D'ENTREPRISES DE LA VENCE A POIX TERRON (Présentation B. BLAIMONT)

Le Conseil décide à l'unanimité le prix de vente à vente à 8€ HT le M² des 3 lots existants (lot 1 : 1 663 M², lot 2 : 2 382 M², lot 3 : 1 899 M²).

14) TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE MATERIEL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs, cautions et modalités pour le parc existant (malles de jeux et activités pédagogiques, malle camping, minibus, tonnelles, grilles d'exposition, vidéo projecteur, écran, sonorisation) et de mettre en place les modalités suivantes pour les toilettes sèches :

Tarif 25 €/toilette caution 400 €/toilette, forfait nettoyage 100 €/toilette si rendue impropre.

15) GESTION DU PERSONNEL : INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL DE DROIT ET DU TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

Le Conseil décide à l'unanimité l'institution du temps partiel selon les modalités suivantes :

- Temps partiel de droit (naissance ou adoption d'un enfant, soins à un enfant ou conjoint (e) ou ascendant atteint d'un handicap ou maladie grave, création ou reprise d'entreprise, agent en maladie ou handicap sur avis du médecin de prévention...).

 - Quotité de service soit 50 % ou 80 % du temps de travail avec réduction soit quotidienne ou hebdomadaire.
 - Période de 6 mois renouvelable demandée 2 mois avant.

- Temps partiel sur autorisation (accordé sous réserve des nécessités du service)

 - Quotité du service soit 50% ou 80% du temps de travail avec réduction soit quotidienne ou hebdomadaire.
 - Période de 1 an renouvelable demandée 2 mois avant.

16) MISE EN PLACE CONVOCATION DEMATERIALISEE POUR REUNION DES COMMISSIONS ET ASSEMBLEES COMMUNAUTAIRES :

Le Conseil vote cette mise en place à l'unanimité avec la société SPL XDEMAT comprenant l'envoi dématérialisé des invitations et des dossiers avec option mécanisme d'alerte par SMS.

17) MOTION CONTRE LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AUX INTER COMMUNALITES

Dans le cadre de la préparation du texte de la loi Notre sur la répartition des compétences entre les Collectivités Territoriales, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture le transfert obligatoire de toutes les compétences « eau et assainissement » vers les intercommunalités.

A l'unanimité le Conseil de Communauté des Crêtes Préardennaises regroupant 94 communes rurales dont 67 intègrent un Syndicat Intercommunal d'AEP s'oppose fermement à ce projet de transfert obligatoire notamment pour l'alimentation en eau potable :

- La gestion par les services d'AEP est assurée en milieu rural par une forte implication des élus locaux qui sont très réactifs pour traiter les problèmes à toute heure de par leur proximité sur le terrain, avec des coûts de fonctionnement réduits pour des eaux de qualité. Il n'y a pas d'insuffisance criante en matière de gestion par les régies mais seulement des besoins d'assistance mutualisée qui pourraient être intégrés dans les schémas de mutualisation.
- Notre intercommunalité s'est ainsi engagée dans la mise en place d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable afin d'établir en groupement de commande les obligations en matière de gestion patrimoniale (plan et diagnostic des réseaux et ouvrages, programme de travaux pluriannuel, schéma d'interconnexion et sauvegarde de la ressource). Toutes les communes et syndicats ont adhéré à ce schéma.

Le Conseil demande au Président de l'Association des Maires de France d'être le porte-parole des maires et des intercommunalités pour s'opposer à ce transfert obligatoire de compétence.

Cette motion sera transmise aux parlementaires du département, au Préfet des Ardennes et au Secrétaire d'Etat à la Réforme Territoriale.

18) QUESTIONS DIVERSES

18.1 DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE RENOUVELLEMENT DU LABEL VILLAGE ETAPE LAUNOIS SUR VENCE ET POIX TERRON

Le Conseil décide à l'unanimité de soutenir la poursuite de la Convention d'Août 2010 pour 5 années supplémentaires avec l'engagement d'installer un panneau d'information à la sortie de l'échangeur A34 de Poix Terron présentant les commerces et services existants dans les deux villages avec leurs horaires d'ouverture.

18.2 DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : MOTION CONTRE LA FERMTURE DE CLASSES DU 1^{ER} DEGRE CONCERNANT LE TERRITOIRE

Un projet de délibération a été proposé par Baptiste TOUCHON, relative aux fermetures de classes en instance au sein des écoles de Chaumont Porcien, Novion Porcien, Raillicourt – Jandun, et Signy l'Abbaye.

A la demande de l'assemblée cette délibération est élargie aux fermetures programmées également sur Wasigny et Guignicourt sur Vence.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du projet de fermeture de cinq classes du 1^{er} degré sur le territoire de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises, présenté aux communes et pôles scolaires concernés par le directeur académique des Ardennes ;

Considérant que les communes et pôles scolaires concernés n'ont pas ménagé leurs efforts, suite aux décrets relatifs à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, pour appliquer la réforme des rythmes scolaires qui pèsera inévitablement sur le budget de ces collectivités ;

Considérant que la Communauté de Communes voit sa population augmenter depuis plusieurs années et met en œuvre une politique dynamique de services à la population pour permettre l'installation de nouveaux habitants et en particuliers de jeunes couples ;

Considérant qu'il est primordial en milieu rural de préserver et même de développer les services publics et d'offrir des conditions décentes d'éducation à nos enfants ;

Considérant que ces fermetures de classes inciteront les jeunes couples et principalement, les plus aisés, à partir du département pour faire bénéficier à leurs enfants d'une éducation de qualité ;

Considérant qu'après ces éventuelles fermetures de classes, il sera difficile, au regard de la politique menée par l'Académie, d'ouvrir à nouveau ces classes si le nombre d'élèves augmentait ;

A l'unanimité, s'oppose fermement aux fermetures de classes au sein des communes de Chaumont-Porcien, Wasigny, Novion-Porcien, Raillicourt-Jandun, Signy-L'abbaye et Guignicourt sur Vence.

La séance est levée à 22 h 40.